

Veillez noter que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 20 février 2017.

PROCÈS-VERBAL de la 358e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 6 février 2017, à 20 h 02, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

Avant le début de la séance, le maire invite les membres du conseil de ville et l'assistance à se recueillir pendant une minute à la mémoire des victimes de l'attentat survenu dans une mosquée de Sainte-Foy dans la soirée du 29 janvier dernier. Il les invite également à participer à l'heure de prière pour la paix qui aura lieu vendredi prochain, à 19 h, à l'église Saint-Sauveur.

Ensuite, le maire félicite les membres du comité organisateur de *l'Hiver en fête*, pour le succès qu'ont connu les activités qui s'y sont déroulées au cours de la fin de semaine dernière, sur le site de la Cité de l'Or.

RÉSOLUTION 2017-49

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la 358e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 6 février 2017, à 20 h 02, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec l'ajout des sujets suivants à la rubrique **Questions diverses**:

- Résolution du conseil approuvant les documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en environnement dans le cadre des suivis environnementaux des dépôts à neige, du lieu d'enfouissement sanitaire et de l'aire d'alimentation des puits PP-3 et PP-4 pour les années 2017 et 2018.
- Résolution du conseil statuant sur une demande de reconnaissance du Camp Métis Abitibi aux fins d'exemption de toute taxe foncière relativement à son immeuble situé au 445, chemin des Sources.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-50

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le procès-verbal de la 357e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 janvier 2017, à 20 h, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard la veille de la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Explications sur le projet de règlement 2017-06 et consultation publique.

Le projet de règlement 2017-06 vise à amender la partie B de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14 en fixant à 4 plutôt qu'à 3 le nombre d'étages maximum autorisé à l'intérieur de la zone 686-Cb.

La zone commerciale concernée comprend approximativement une partie de la 3e Avenue, de la rue de l'Escale, du chemin Sullivan, de la rue des Places et du boulevard Sabourin.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8e jour suivant la date de publication de l'avis public;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à recevoir l'approbation des personnes habiles à voter.

AVIS DE MOTION

Règlement 2017-08.

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-08, visant à attribuer une dénomination à de nouvelles rues qui seront situées dans la partie sud du Versant-de-l'Esquer.

AVIS DE MOTION
Règlement 2017-09.

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2017-09 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

RÉSOLUTION 2017-51
Adoption du règlement
2016-43.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le règlement 2016-43, amendant le règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, dans le but d'agrandir la zone 693-Ha à même une partie de la zone 708-Cb en y incluant le lot 5 955 635 du cadastre du Québec, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-52
Adoption du règlement
2017-07.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le règlement 2017-07, amendant le règlement 2009-32 relatif à l'installation, à la réparation, à la modification et au remplacement de tout branchement privé d'égout et d'aqueduc dans le but de remplacer son article 8, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-53
Adoption du règlement
2017-15.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le règlement 2017-15, décrétant une dépense de 3 675 450 \$ et un emprunt de 3 675 450 \$ pour la réalisation de divers travaux de réfection de rues, de trottoirs et de bordures, d'un sentier cyclopédestre et d'éclairage de voies publiques et d'un sentier cyclopédestre, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-54

Approbation des plans relatifs
aux travaux décrétés par le
règlement d'emprunt 2017-15.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE les plans ci-dessous énumérés, préparés par la division
ingénierie du Service des infrastructures urbaines et relatifs aux
travaux décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2017-15, soient
et sont approuvés tels que préparés:

DESCRIPTION	PLAN NO	DATE	RÉVISION
Mise en place de béton bitumineux sur le boulevard Barrette, entre le boulevard Sabourin et la rue Giguère	ST-865-3 ST-865-4	11-2016	01-2017
Mise en place de béton bitumineux sur le chemin de Val-du-Repos, entre la route 397 et la rue Domaine-du-Repos	ST-873-1 ST-873-2 ST-873-3	01-2017	01-2017
Mise en place de béton bitumineux sur la rue des Beaubois, entre la route 397 et la fin de cette rue	ST-871-1 ST-871-2 ST-871-3 ST-871-6	11-2016	01-2017
Mise en place de béton bitumineux sur la rue des Lilas, entre les rues des Beaubois et Laurentien	ST-871-5 ST-871-6	11-2016	01-2017
Mise en place de béton bitumineux sur la rue des Sorbiers, entre la rue des Beaubois et la fin de cette rue	ST-871-4 ST-871-6	11-2016	01-2017
Remplacement de deux ponceaux sur le chemin du Chanoine-Richard	ST-872	12-2016	01-2017
Correction de surface sur la rue Curé-Roy, entre le boulevard Dennison et l'avenue Perrault	PL-634	01-2017	01-2017
Resurfaçage sur l'avenue Bérard, entre la rue Dion et la rue Roméo-Dumais	PL-635	01-2017	01-2017
Planage et resurfaçage sur le boulevard Forest, entre la rue Giguère et la rue Dorion	PL-636	01-2017	01-2017
Relocalisation du trottoir, côté nord de la 2e Avenue, entre la 6e Rue et la rue de l'Ukraine	ST-874-1 ST-874-2 ST-874-3	01-2017	01-2017
Resurfaçage de la 1re Rue, entre les 1re et 3e Avenues	PL-637	01-2017	01-2017
Planage et resurfaçage sur le boulevard Jean-Jacques Cossette, entre la voie ferrée et le carrefour giratoire	ST-875	01-2017	01-2017
Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux sur l'avenue Centrale	PL-638	01-2017	01-2017
Planage sur la 4e Avenue, entre la rue Germain et la 1re Rue	PL-639	01-2017	01-2017
Planage et resurfaçage sur la 4e Avenue, entre les 4e et 6e Rues	PL-640	01-2017	01-2017
Construction d'un trottoir sur la rue Dorion, entre le boulevard de l'Hôtel de ville et la rue Lecompte	PL-641	01-2017	01-2017
Correction de surface du sentier cyclopédestre de la Cité de l'Or	PL-642	01-2017	01-2017
Sécuriser la traverse piétonne à l'intersection de la 4e Avenue et de la 10e Rue	PL-643	01-2017	01-2017
Addition d'éclairage public	VD1775 PL-409 PL-411	12-2006 04-2005 04-2005	11-2016 11-2016 10-2016

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

RÉSOLUTION 2017-55

Adoption du règlement
2017-16.

QUE le règlement 2017-16, décrétant une dépense de 3 466 800 \$ et un emprunt de 3 466 800 \$ pour la réalisation de travaux relatifs à la réfection ou à la construction de services municipaux et d'infrastructures, et de divers travaux connexes, soit et est adopté tel que rédigé.

Les travaux visés à ce règlement sont les suivants:

- Réfection des services municipaux de la 5e Rue, entre la 5e Avenue et la 2e Avenue;
- Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux dans le passage de la rue Self;
- Prolongement des services municipaux sur la future voie de contournement (boulevard Barrette);
- Remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue des Foreurs (futur développement industriel);
- Prolongement des services municipaux sur la rue Georges-Dumont;
- Construction d'un fossé sur la rue Finlay.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-56

Approbation des plans relatifs
aux travaux décrétés par le
règlement d'emprunt 2017-16.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE les plans ci-dessous énumérés, préparés par la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines et relatifs aux travaux décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2017-16, soient et sont approuvés tels que présentés:

DESCRIPTION	PLANS NOS	DATE	RÉVISION
Réfection des services municipaux de la 5e Rue, entre la 5e Avenue et la 2e Avenue	ST-853-1 à ST-853-7	02-2016	01-2017
Construction de bordures et mise en place de béton bitumineux dans le droit de passage de la rue Self	ST-876-1 à ST-876-4	01-2017	01-2017
Prolongement des services municipaux sur la future voie de contournement	ST-793-1 ST-793-2 ST-793-13 ST-793-14	06-2016	01-2017
Remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue des Foreurs (futur développement industriel)	ST-877-1 à ST-877-5	01-2017	01-2017

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

RÉSOLUTION 2017-57

Adoption du règlement
2017-17.

QUE le règlement 2017-17 décrétant une dépense de 1 112 800 \$ et un emprunt de 1 112 800 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à l'entretien, la rénovation, l'aménagement, l'identification ou la construction de divers bâtiments municipaux et espaces publics, incluant l'installation d'un équipement d'entraînement pour le Service de sécurité incendie, soit et est adopté tel que rédigé.

Les divers travaux visés par ce règlement sont les suivants:

- Travaux d'entretien de la piscine Oriol-Riopel;
- Travaux au Centre air-Creebec;
- Installation d'une clôture au garage municipal;
- Installation d'une clôture à la station de pompage principale;
- Travaux d'entretien au Centre culturel;
- Achat et installation d'une clôture à la plage Rotary;
- Rénovation du bureau d'accueil de l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or;
- Travaux d'entretien au chalet d'accueil de la Forêt-Récréative;
- Travaux d'entretien au bâtiment Kiwanis-Lemieux pour patineurs;
- Travaux d'entretien au Conservatoire de musique de Val-d'Or;
- Réfection de la toiture de la bibliothèque du secteur Sullivan;
- Travaux d'entretien au Centre communautaire de Vassan;
- Installation d'une clôture de chantier à l'ancienne caserne;
- Travaux d'entretien à l'Église orthodoxe russe;
- Achat et installation d'un système d'alarme à l'hôtel de ville;
- Travaux d'entretien à la Maison du citoyen du secteur Dubuisson;
- Remplacement du mobilier et des jeux au parc de la Place Vanier;
- Plantation d'arbres sur le boulevard Sabourin, le boulevard Forest et la rue des Hauts-Bois;
- Identification de parcs municipaux;
- Achat et installation de signalisation de type *Totem* et remplacement des enseignes d'identification de la Ville;
- Installation d'une carlingue d'entraînement pour les pompiers;
- Éclairage de la Tour Rotary;
- Fabrication et installation de présentoirs d'affichage;

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-58

Approbation du plan relatif au projet de plantation d'arbres sur le boul. Sabourin dont la réalisation est décrétée par le règlement 2017-17.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le plan ST-870, préparé par la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines en octobre 2016 et révisé en janvier 2017, relatif au projet de plantation d'arbres sur le boulevard Sabourin, dont la réalisation est décrétée en vertu du règlement d'emprunt 2017-17, soit et est approuvé tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-59

Approbation des plans relatifs
aux travaux décrétés par le
règlement 2017-18.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE les plans ci-dessous énumérés, préparés par la firme Stantec Experts-conseils ltée et relatifs aux travaux décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2017-18, soient et sont approuvés tels que présentés:

PLAN N°	GÉNÉRAL
MB000	Page de présentation et liste des plans
MB001	Légende
PLAN N°	PLOMBERIE
MB101	Drainage : Sous-sol - Démolition
MB102	Drainage : Rez-de-chaussée et étage - Démolition
MB103	Services : Sous-sol - Démolition
MB104	Services : Rez-de-chaussée et étage - Démolition
MB105	Drainage : Sous-sol - Réaménagement
MB106	Drainage : Rez-de-chaussée et étage - Réaménagement
MB107	Services : Sous-sol - Réaménagement
MB108	Services : Rez-de-chaussée et étage - Réaménagement
MB109	Détails
PLAN N°	CHAUFFAGE
MB201	Sous-sol - Démolition
MB202	Rez-de-chaussée et étage - Démolition
PLAN N°	VENTILATION
MB401	Sous-sol - Démolition
MB402	Rez-de-chaussée et étage - Démolition
MB403	Toiture - Démolition
MB404	Sous-sol - Réaménagement
MB405	Rez-de-chaussée et étage - Réaménagement
MB406	Toiture - Réaménagement
MB407	Détails
PLAN N°	CONTRÔLE
MB501	Régulation - Schémas de contrôle
MB502	Régulation - Schémas de contrôle
PLAN N°	ÉLECTRIQUE
E001	Légende
E002	Panneaux électriques
E003	Schémas unifilaires
E004	Détails
E101	Éclairage - Sous-sol - Démolition
E102	Éclairage - Rez-de-chaussée et étage - Démolition
E103	Éclairage - Sous-sol - Réaménagement
E104	Éclairage - Rez-de-chaussée et étage - Réaménagement
E201	Prises et services - Sous-sol - Démolition
E202	Prises et services - Rez-de-chaussée et étage - Démolition
E203	Prises et services - Sous-sol - Réaménagement
E204	Prises et services - Rez-de-chaussée et étage - Réaménagement
E301	Chauffage et forces motrices - Sous-sol - Démolition
E302	Chauffage et forces motrices - Rez-de-chaussée et étage - Démolition
E303	Chauffage et forces motrices - Sous-sol - Réaménagement
E304	Chauffage et forces motrices - Rez-de-chaussée et étage - Réaménagement
E401	Services auxiliaires - Sous-sol - Démolition
E402	Services auxiliaires - Rez-de-chaussée et étage - Démolition
E403	Services auxiliaires - Sous-sol - Réaménagement
E404	Services auxiliaires - Rez-de-chaussée et étage - Réaménagement
PLAN N°	STRUCTURE
S001	Liste des plans de structure
S002	Plan du rez-de-chaussée - Démolition
S003	Plan de l'étage - Démolition
S004	Plan du rez-de-chaussée - Réaménagement
S005	Plan de l'étage - Réaménagement
S006	Plan du toit - Renforts pour unités mécaniques
S007	Élévations - Ascenseur
S008	Coupes
S009	Détails

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-60

Adoption du règlement
2017-19.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le règlement 2017-19, décrétant une dépense de 1 738 750 \$ et un emprunt de 1 738 750 \$ pour défrayer le coût des honoraires professionnels associés aux projets ci-dessous énumérés, soit et est adopté tel que rédigé:

- Construction d'un complexe sportif intérieur adjacent à la polyvalente Le Carrefour;
- Assainissement des eaux usées du secteur Val-Senneville (phase 2);
- Agrandissement de l'usine d'épuration des eaux usées de Val-d'Or;
- Étude de faisabilité concernant l'augmentation de la charge, du volume et de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux usées de Val-d'Or;
- Étude de vulnérabilité des nappes phréatiques;
- Réaménagement de surface de la 3e Avenue, entre la 9e Rue et le boulevard Lamaque;

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-61

Adoption du règlement
2017-20.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le règlement 2017-20, décrétant une dépense de 5 162 750 \$ et un emprunt de 5 162 750 \$ pour la réalisation de divers travaux reliés au traitement et à la gestion de l'eau potable et des eaux usées, soit et est adopté tel que rédigé.

Les divers travaux visés à ce règlement sont les suivants :

- Assainissement des eaux de la zone urbaine du secteur Dubuisson;
- Augmentation du débit d'eau potable du secteur Sullivan;
- Déphosphatation des eaux usées à l'usine de traitement de l'Île Siscoe;
- Achat et installation de compteurs d'eau.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

RÉSOLUTION 2017-62

Approbation des plans relatifs aux travaux décrétés par le règlement 2017-20.

QUE les plans ci-dessous énumérés, préparés par la firme SNC-Lavalin et relatifs aux travaux d'assainissement des eaux usées de la zone urbaine du secteur Dubuisson décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2017-20, soient et sont approuvés tels que présentés:

DESCRIPTION	PLANS NOS	NOMBRE DE FEUILLETS
Page titre	635133-0000-40DD-0000	1
Civil – interception	635133-0000-41DD-0100 à 0111	12
Civil – Aménagement de l'usine, émissaire et procédé	635133-0000-41DD-0200 à 0210	11
Architecture	A100 à 102	3
Électrique	635133-0000-47DD-0100 à 0104	4
Mécanique – bâtiment	635133-0000-4BDD-0100 à 0102	3

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt par la greffière du certificat dressé à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2017-18.

Le certificat établi à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 2017-18, tenue le lundi 30 janvier 2017, a été déposé par la greffière conformément à la loi.

Le nombre requis de demandes pour la tenue d'un scrutin secret n'ayant pas été atteint, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION 2017-63

Autorisation de signature d'un acte de servitude en faveur de Télébec et Hydro-Québec par Gestion Camisa inc. et la Ville de Val-d'Or, sur une partie des lots 5 979 937 et 5 979 938, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude en faveur de Télébec, Société en commandite et Hydro-Québec sur une partie des lots 5 979 937 et 5 979 938 du cadastre du Québec, dont Gestion Camisa et la Ville de Val-d'Or sont respectivement propriétaires, situées en bordure du boulevard Jean-Jacques Cossette, à des fins d'établissement de lignes de télécommunication et de distribution d'électricité.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-64

Autorisation de signature d'une entente avec la MRC de la Vallée-de-l'Or concernant le prêt et l'entretien d'équipements pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le maire, M. Pierre Corbeil, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec la MRC de la Vallée-de-l'Or concernant le prêt d'équipements pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville souhaite soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une programmation révisée des travaux admissibles aux fins de l'aide financière qui lui a été confirmée dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de ce programme et des modalités qui lui sont applicables pour obtenir l'aide financière et en recevoir le versement;

RÉSOLUTION 2017-65

Approbation de la programmation révisée des travaux admissibles aux fins de l'aide financière dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le conseil de ville approuve la programmation révisée des travaux admissibles aux fins de l'aide financière confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*, laquelle programmation est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projets, à soumettre à ce ministère, pour et au nom de la Ville, la programmation révisée des travaux admissibles.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à:

- respecter les modalités du programme qui lui sont applicables et à réaliser les travaux conformément à ces modalités;
- à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*;
- à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera éventuellement apportée à la programmation des travaux approuvée en vertu de la présente résolution.

QUE la Ville de Val d'Or atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-annexée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-66

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE la liste des comptes payés (3 331 501,79 \$) et à payer (1 298 758,82 \$) pour le mois de décembre 2016, totalisant 4 630 260,61 \$ (certificat de crédits suffisant no 130), soit et est approuvée telle que déposée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-67

Mandat à Jean-Luc Corriveau, A.-G., A.T.C., pour la réalisation de travaux requis dans le cadre de l'agrandissement du terrain de la station d'épuration des eaux et de l'aménagement d'une virée sur la rue des Eaux-Nettes.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE les services professionnels de Jean-Luc Corriveau, A.-G., A.T.C., arpenteur-géomètre, soient et sont retenus pour la réalisation de divers travaux d'arpentage et de cadastre requis dans le cadre de l'agrandissement du terrain de la station d'épuration des eaux usées et de l'aménagement d'une virée sur la rue des Eaux-Nettes, le tout, pour le prix de 10 600 \$ excluant les taxes et les frais, et comprenant les travaux mentionnés dans son offre de services datée du 31 janvier 2017.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-68

Délégation de la directrice générale au congrès annuel de l'ADGMQ, à Laval, du 7 au 9 juin 2017.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE Me Sophie Gareau, directrice générale, soit et est déléguée au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec, qui aura lieu à Laval du 7 au 9 juin 2017.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-69

Délégation du directeur des infrastructures urbaines au colloque annuel de l'OIQ, à Montréal, les 8 et 9 mai 2017.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE M. Danny Burbridge, ingénieur, directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est délégué au colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui se déroulera à Montréal les 8 et 9 mai 2017, sous le thème *Parce ce qu'il y a du génie là-dedans*.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-70

Délégation de la directrice du Service culturel au colloque annuel du réseau *Les Arts et la Ville*, à Montmagny, du 31 mai au 2 juin 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE Mme Brigitte Richard, directrice du Service culturel, soit et est déléguée au colloque annuel du réseau *Les Arts et la Ville*, qui se déroulera à Montmagny du 31 mai au 2 juin 2017 inclusivement, sous le thème *La citoyenneté culturelle: un art de vivre - Authenticité, créativité, diversité*.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2017-71

Délégation de la responsable de la diffusion au Service culturel, à la Bourse Rideau, à Québec, du 12 au 16 février 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE Mme Stéphanie Poitras, responsable de la diffusion au Service culturel, soit et est déléguée à la Bourse Rideau, laquelle aura lieu à Québec du 12 au 16 février 2017.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'en vertu de la politique de gestion contractuelle, les membres d'un comité formé aux fins de l'évaluation de soumissions en matière d'adjudication de contrats et de fourniture de services professionnels doivent être nommés par la directrice générale;

ATTENDU QUE ces membres doivent être choisis parmi les personnes désignées par le conseil de ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE les personnes suivantes soient et sont désignées comme pouvant être nommées membres d'un comité formé aux fins de l'évaluation de soumissions en matière d'adjudication de contrats et de fourniture de services professionnels:

- M. Danny Burbridge, ing., directeur, Service des infrastructures urbaines;
- M. André Leclerc, directeur, Division ingénierie;
- M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projets, Division ingénierie;
- M. Ismaila Camara, ingénieur municipal, Division ingénierie;
- M. Stéphan Larose, technicien, Division ingénierie;
- M. Christian Bacon, technicien, Division ingénierie;
- M. Jean-Sébastien Boivin-Mercier, technicien, Division ingénierie;
- M. Éric Brisson, technicien, Division ingénierie;
- M. Daniel Turcotte, directeur, Division des travaux publics;
- M. Robert Migué, directeur, Service des communications;
- M. Ian Bélanger, directeur, Service sports et plein air;
- M. Luc Lavoie, animateur sportif, Service sports et plein air;
- M. Jean-Pierre Tenhave, directeur, Service de sécurité incendie;
- M. Mario Tremblay, chef en prévention et en formation, Service de sécurité incendie;
- M. Yannick Martin, directeur, Service des achats et gestionnaire du parc de véhicules;
- M. Éric St-Germain, coordonnateur aux permis, inspection et géomatique;
- M. Jocelyn G. Hébert, coordonnateur à la mise en valeur du territoire;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Mme Brigitte Richard, directrice, Service culturel.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

RÉSOLUTION 2017-73

Nomination de Geoffroy Roussy Villeneuve au poste de préposé à l'entretien des équipements à compter du 7 février 2017.

QUE M. Geoffroy Roussy Villeneuve soit et est nommé au poste de préposé à l'entretien des équipements au Service des achats sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 7 février 2017, au salaire correspondant au 1er échelon de l'échelle salariale applicable à ce poste et aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les cols bleus et blancs.

QUE cette nomination est assujettie à une période d'initiation et d'essai d'au plus 30 jours ouvrables consécutifs effectivement travaillés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-74

Nomination de Nancy Carrier au poste de technicienne aux revenus à compter du 7 février 2017.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE Mme Nancy Carrier soit et est nommée au poste de technicienne aux revenus au Service de la trésorerie sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 7 février 2017, au salaire correspondant au 3e échelon de l'échelle salariale applicable à ce poste et aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les cols bleus et blancs.

QUE cette nomination est assujettie à une période d'initiation et d'essai d'au plus 30 jours ouvrables consécutifs effectivement travaillés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-75

Nomination de Raynald Gagné au poste de journalier à compter du 7 février 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE M. Raynald Gagné soit et est nommé au poste de journalier au Service des infrastructures urbaines, Division des travaux publics, sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 7 février 2017, au salaire correspondant à l'échelon 5 de l'échelle salariale applicable à ce poste et aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les cols bleus et blancs.

QUE conformément au 6e paragraphe de l'article 2.6 de cette convention collective, M. Raynald Gagné est exempté de la période d'essai.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-76

Nomination de Ghislain Morin au poste de journalier à compter du 7 février 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE M. Ghislain Morin soit et est nommé au poste de journalier au Service des infrastructures urbaines, Division des travaux publics, sur une base régulière à temps complet à compter du mardi 7 février 2017, au salaire correspondant à l'échelon 4 de l'échelle salariale applicable à ce poste et aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les cols bleus et blancs.

QUE conformément au 6e paragraphe de l'article 2.6 de cette convention collective, M. Ghislain Morin est exempté de la période d'essai.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-77

Nomination de Michael Sirois au poste d'ingénieur chargé de projet rétroactivement au 2 février 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE M. Michael Sirois soit et est nommé au poste d'ingénieur chargé de projet au Service des infrastructures urbaines, Division ingénierie, sur une base régulière à temps complet rétroactivement au 2 février 2017, au salaire correspondant à la classe 5A, échelon 8, de la classification salariale des employés cadres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-78

Approbation des documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre du prolongement des services municipaux sur la 5e Rue, entre les 2e et 5e Avenues.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le conseil de ville approuve les documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en ingénierie, incluant la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux sur la 5e Rue, entre les 2e et 5e Avenues.

QUE M. Danny Burbridge, ingénieur et directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres et à signer, pour et au nom de la Ville, cet appel d'offres et tout autre document requis à cette fin.

QUE Me Sophie Gareau, directrice générale, soit et est mandatée pour procéder à la sélection des membres du comité qui sera chargé de l'évaluation des offres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec, en partenariat avec les municipalités, a mis en place un programme en assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif (OSBL) oeuvrant sur le territoire des municipalités membres, dans le but de résoudre leur problématique d'assurabilité ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec procédera sous peu à un appel d'offres public afin d'obtenir une protection d'assurance à des conditions et à des coûts avantageux pour les OSBL;

ATTENDU QUE les OSBL pourront, à leur discrétion, transiger ou contracter des assurances de dommages directement auprès du courtier ou de l'assureur proposé;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or souhaite adhérer au regroupement des organismes sans but lucratif;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

RÉSOLUTION 2017-79

Confirmation de l'adhésion de la Ville au regroupement des OSBL aux fins du programme en assurance de dommages de l'UMQ.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or adhère au regroupement des organismes sans but lucratif de l'Union des municipalités du Québec aux fins du programme en assurance de dommages pour les OSBL.

QUE la Ville de Val-d'Or reconnaît, aux fins de l'appel d'offres public qui sera tenu par l'Union des municipalités du Québec à cette fin, les OSBL suivants:

NO DE L'OSBL	NOM	ADRESSE
OSBL-0102289	Jeunesse Action Val-d'Or - Maison des jeunes l'Énergiteck	351, avenue Centrale, C.P. 1593 Val-d'Or
OSBL-0100257	Liaison-Justice	850, 4e Avenue, Val-d'Or
OSBL-0102366	Festival de cinéma des gens d'ici	694, 3e Avenue, Val-d'Or
OBNL-001945	Club cycliste Accro-Vélo Val-d'Or inc.	82, rue Foley, Val-d'Or
OBNL-001806	Centre communautaire St-Edmond de Vassan	579, chemin de St-Edmond Val-d'Or
OBNL-001083	La Maison de la famille de Val-d'Or	755, 4e Avenue, C.P. 117 Val-d'Or
OSBL-0102797	Festival d'humour de Val-d'Or	4-250, de la Météo, Val-d'Or
OSBL-0102627	Festival d'été de Val-d'Or	855, 2e Avenue, C.P. 400 Val-d'Or
OSBL-0100135	Festival Harricana de Vassan	1-504, route 111, Val-d'Or
OBNL-002242	Organisation du bassin versant Abitibi-Jamésie	615 avenue Centrale, bureau 202 Val-d'Or
OBNL-001254	Tour cycliste de l'Abitibi inc.	201, avenue Dallaire, bureau 266 Rouyn-Noranda
OSBL-0101891	Festival de la relève indépendante musicale en Abitibi-Témiscamingue (FRIMAT)	C.P. 2045, Val-d'Or
OBNL-000881	Transport La Promenade inc.	855, 2e Avenue, C.P. 400 Val-d'Or
OBNL-000879	Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana	49, rue des Sapins, Val-d'Or
OBNL-000880	Corporation Taxibus de Val-d'Or	855, 2e Avenue, C.P. 400 Val-d'Or
OBNL-000883	Albatros 08 (Abitibi-Témiscamingue) inc.	1009, 6e Rue, bureau 104 Val-d'Or
OSBL-0100177	Festival Art'Danse de l'Abitibi-Témiscamingue	1685, rue Allard, C.P. 2049 Val-d'Or
OSBL-0100796	Association des propriétaires de chien de Val-d'Or	1504, rue de la Québécoise Val-d'Or
OBNL-000882	Comité des loisirs de Dubuisson	1405, route St-Philippe, Val-d'Or
OBNL-000885	Comité des fêtes de Val-d'Or inc.	580, 7e Rue, Val-d'Or
OBNL-002315	Semaine québécoise des familles à Val-d'Or	855, 2e Avenue, C.P. 400 Val-d'Or
OSBL-0101588	Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or inc.	1070, 3e Avenue Est, Val-d'Or
OSBL-0101680	Ciné-club Promovues de Val-d'Or	C.P. 265, Val-d'Or
OBNL-000888	Festival de contes et légendes en Abitibi-Témiscamingue	C.P. 265, Val-d'Or
OBNL-000887	Club Juvaldo inc.	2051, rue de l'Hydro, C.P. 611 Val-d'Or

NO DE L'OSBL	NOM	ADRESSE
OSBL-0101283	Triathlon de Val-d'Or	C.P. 103, Val-d'Or
OSBL-0101224	Conseil territorial jeunesse Abitibi-Est	395, avenue Centrale, Val-d'Or
OSBL-0101958	Vision Vassan	504-7, route 111, Val-d'Or
OBNL-000886	Salon régional des générations en Abitibi-Témiscamingue	855, 2e Avenue, C.P. 400 Val-d'Or
OSBL-0101591	Association des conseils multidisciplinaires du Québec	921, Henri IV, Sherbrooke
OBNL-001144	Musique s'il vous plaît!	88, rue Allard, Val-d'Or 661, ch. de l'Horizon, Val-d'Or
OSBL-0102630	Chorale Voix du Coeur	649, 2e Avenue, app. 6, Val-d'Or
OSBL-0101593	École de karaté Desjardins	56, rue Chabot, Val-d'Or
OSBL-0100465	Comité des loisirs de Val-Senneville	656, route des Campagnards Val-d'Or
OBNL-001084	Regroupement des organismes communautaires de la Vallée-de-l'Or	C.P. 181, Val-d'Or
OSBL-0103196	Espace Abitibi-Est inc.	68-A, rue Curé-Roy, local 7, Val-d'Or

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE M. Dany St-Laurent, le demandeur, est propriétaire du lot 4 581 359 du cadastre du Québec, situé au 406, route 111;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite se porter acquéreur d'une partie du lot 5 038 581 du cadastre du Québec, appartenant à M. Yvon Richard, dans le but d'y pratiquer l'agriculture artisanale;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la Ville de Val-d'Or exige, pour la pratique de cet usage, une superficie de terrain minimale de 20 000 mètres carrés, une largeur minimale de 100 mètres et une profondeur minimale de 200 mètres;

ATTENDU QUE le terrain du demandeur, d'une superficie de 10 044,5 mètres carrés et d'une profondeur de 79,25 mètres, ne respecte donc pas les normes minimales;

ATTENDU QUE pour s'y conformer, le demandeur doit acquérir une superficie de terrain de 9 955,5 mètres carrés;

ATTENDU QU'une résidence est construite sur le terrain du demandeur depuis 1934;

ATTENDU QUE le fait de donner suite à la présente lui permettrait de pratiquer l'agriculture artisanale sur cet emplacement;

ATTENDU QUE M. Yvon Richard a cessé l'exploitation de sa ferme laitière depuis quelques années et que sa propriété est à vendre;

ATTENDU QUE la propriété de M. Yvon Richard, une fois la transaction réalisée, aurait toujours une superficie supérieure à 100 hectares;

ATTENDU QUE, outre la zone agricole, les emplacements autorisant ce genre d'usage sont très limités;

ATTENDU QUE le fait de donner droit à la présente n'entraînerait aucune contrainte supplémentaire sur l'agriculture;

ATTENDU QUE le fond de terrain ne serait utilisé que pour l'agriculture et qu'il ne pourrait en aucun temps servir à l'agrandissement de la zone de droit pour un usage autre qu'agricole;

ATTENDU QUE les lots visés sont constitués de sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation (4-5D - structure indésirable et/ou lente perméabilité du sol) et de sols comportant des limitations très graves, qui ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces, non susceptibles d'amélioration (5-5WD - excès d'humidité);

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE les distances séparatrices par rapport aux odeurs seront respectées;

RÉSOLUTION 2017-80

Appui à Dany St-Laurent auprès de la CPTAQ pour l'acquisition d'une partie du lot 5 038 581, C.Q., afin de pratiquer l'agriculture artisanale au 406, route 111.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie M. Dany St-Laurent dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'être autorisé à se porter acquéreur d'une partie du lot 5 038 581 du cadastre du Québec, aux fins de pratiquer l'agriculture artisanale au 406, route 111.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le député de Rimouski - Neigette - Témiscouata - Les Basques, M. Guy Caron, a déposé au printemps dernier le projet de loi privé C-274, intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale)*, visant l'abolition de la taxe sur les transferts d'entreprise familiale entre des membres d'une même famille;

ATTENDU QU'au Canada, la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine est considérée comme un dividende lors d'une transaction entre personnes apparentées, alors que cette différence est considérée comme un gain en capital lors d'une transaction entre personnes sans lien de dépendance;

ATTENDU QUE cette situation pénalise les entreprises familiales et met en péril leur pérennité;

ATTENDU QUE le projet de loi privé C-274 facilitera le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre des membres d'une même famille;

ATTENDU QU'il permettra plus particulièrement aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de bénéficier des mêmes droits et privilèges que dans le cadre d'une transaction entre personnes non apparentées;

ATTENDU QUE ce projet de loi privé sera présenté sous peu en deuxième lecture et que le député Guy Caron sollicite l'appui de la Ville;

ATTENDU QUE le conseil de ville souscrit aux objectifs poursuivis par ce projet de loi privé;

EN CONSÉQUENCE,

RÉSOLUTION 2017-81

Appui au projet de loi privé C-274, visant l'abolition de la taxe sur les transferts d'entreprise familiale entre des membres d'une même famille.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie le projet de loi privé C-274 présenté par le député de Rimouski - Neigette - Témiscouata - Les Basques, M. Guy Caron, intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale)*, et visant l'abolition de la taxe sur les transferts d'entreprise familiale entre des membres d'une même famille.

QUE cette résolution soit transmise au ministre des Finances, M. Bill Morneau, ainsi qu'au député d'Abitibi - Baie-James - Nunavik - Eeyou, M. Roméo Saganash.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE Camp Métis Abitibi a soumis à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière relativement à son immeuble situé au 445, chemin des Sources;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

ATTENDU QUE la description des activités réalisées par l'organisme demandeur, de même que par les autres organismes utilisateurs décrits à la demande, ainsi que le nombre de bâtiments visés, contreviennent à l'usage autorisé en zone 931-Hv selon le règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QU'il n'existe aucun document au dossier de cette propriété faisant état de la présence d'installations septiques sur le site, en contravention au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*;

ATTENDU QUE depuis l'acquisition de cet immeuble, en 2013, Camp Métis Abitibi n'a demandé aucun permis afin de régulariser la situation dérogatoire de cet immeuble;

ATTENDU QUE la Ville ne peut légitimement reconnaître un organisme dont l'établissement contrevient à la réglementation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville s'oppose à la reconnaissance, par la Commission municipale du Québec, du Camp Métis Abitibi aux fins d'exemption de toute taxe foncière relativement à l'immeuble situé au 445, chemin des Sources.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-83

Opposition à la demande de reconnaissance de Camp Métis Abitibi aux fins d'exemption de toute taxe foncière relativement à son immeuble situé au 445, chemin des Sources.

RÉSOLUTION 2017-82

Approbation des documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en environnement dans le cadre des suivis environnementaux des dépôts à neige, du lieu d'enfouissement sanitaire et de l'aire d'alimentation des puits PP-3 et PP-4 pour les années 2017 et 2018.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le conseil de ville approuve les documents d'appel d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels en environnement dans le cadre des suivis environnementaux des dépôts à neige, du lieu d'enfouissement sanitaire et de l'aire d'alimentation des puits PP-3 et PP-4 pour les années 2017 et 2018.

QUE M. Danny Burbridge, ingénieur et directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres et à signer, pour et au nom de la Ville, cet appel d'offres et tout autre document requis à cette fin.

QUE Me Sophie Gareau, directrice générale, soit et est mandatée pour procéder à la sélection des membres du comité qui sera chargé de l'évaluation des offres.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

CORRESPONDANCE

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2017-84

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 36.



PIERRE CORBEIL, maire



**ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**